

Formation en santé sécurité des membres élus CSE

- MAC : Maintien et actualisation des compétences

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les enjeux en santé et sécurité au travail
- Intégrer la santé et sécurité au travail dans l'exercice de ses missions
- Exercer sa mission de membre CSE-CSSCT

En cas de renouvellement du mandat, la formation est d'une durée minimale de :

- 5 jours pour les membres d'une CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés ;
- 3 jours pour les autres élus, quelle que soit la taille de l'entreprise.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 : Repérer les enjeux en santé et sécurité au travail

- Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise notamment en analysant les indicateurs AT/MP
- Se référer au cadre réglementaire et normatif applicable à l'entreprise
- Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes
- Identifier la santé sécurité au travail comme levier de performance de l'entreprise

Partie 2 : Intégrer la santé et sécurité au travail dans l'exercice de ses missions

- Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles
- Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé
- Supprimer et réduire les risques
- Analyser les causes d'accidents et autres événements via la méthode de l'arbre des causes

Partie 3 : Exercer sa mission de membre

- Connaître les prérogatives de l'instance représentative du personnel en santé sécurité au travail et de ses membres
- Être capable d'adopter un positionnement adéquat

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Membres élus CSE (autres que les membres d'une CSSCT d'une entreprise de plus de 300 salariés) ayant suivi la formation initiale 4 ans auparavant.

PRE-REQUIS NECESSAIRE À LA FORMATION :

Pas de pré-requis à la formation

MODALITES D'ANIMATION ET MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION :

Progression pédagogique par objectif
Méthode participative - approche ludo-pédagogique
Mise en situation avec exercices pratiques

ORGANISATION ET MODALITES DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- Salle de formation adaptée.
- Boite à outils avec documentation et outils remise aux participants
- Une feuille de présence signée par ½ journée.

VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

- Évaluation continue
- Le stagiaire doit avoir suivi l'intégralité de la formation

ANIMATEUR DE LA FORMATION :

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels (IPRP) et dans les systèmes de management Qualité Sécurité Environnement et agréé par la DIRECCTE pour dispenser les formations des membres CSE-CSSCT en matière de santé et sécurité au travail.

Durée : 3 jours, soit 21h00

En inter ou intra entreprise

10 stagiaires maximum par session

Tarif : nous consulter

Nous contacter